

## POINT DE VUE

Session d'automne '20  
Conseil national



## Table des matières

<b>Date</b>	<b>N°</b>	<b>Affaires</b>	<b>Page</b>
14 septembre 2020	<u>19.078</u>	Programme de la législature 2019-2023	3
15 septembre 2020	<u>19.3742</u>	Mo. Conseil des Etats (Müller Damian). Installations de production d'électricité renouvelable. Autoriser un endettement temporaire du fonds alimenté par le supplément pour réduire les listes d'attente	4
15 septembre 2020	<u>19.3750</u>	Mo. Conseil des Etats (Français). Autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération	5
15 septembre 2020	<u>20.3010</u>	Mo. CEATE-N. Combattre la disparition des insectes	6
16 septembre 2020	<u>19.045</u>	Loi relative à la vignette autoroutière. Modification	7
21 septembre 2020	<u>18.311</u>	Infrastructure ferroviaire, tâches systématiques de ce domaine et contributions d'investissement en faveur des installations privées de triage et de transbordement pour les années 2021 à 2024. Financement	8
22 septembre 2020	<u>18.310</u>	Iv. ct. Valais. Energie hydraulique. Pour un assouplissement de la loi fédérale sur la protection des eaux	9
23 septembre 2020	<u>20.3464</u>	Mo. CER-N. Fonds supplémentaires pour le patrimoine culturel bâti et pour le soutien à court terme de l'économie régionale	10
24 septembre 2020	<u>18.311</u>	Iv. ct. Genève. Pour un moratoire fédéral sur l'importation, l'exploration et l'exploitation de gaz de schiste en Suisse	11
		Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées	12

### Impressum

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT | UMWELTALLIANZ  
Postgasse 15 | case postale 817 | 3000 Bern 8  
Téléphone 031 313 34 33 | Fax 031 313 34 35  
[info@alliance-environnement.ch](mailto:info@alliance-environnement.ch)  
[www.alliance-environnement.ch](http://www.alliance-environnement.ch)  
Rédaction: Rahel Loretan, Anne Briol Jung

**Traitement**

**14 septembre 2020**

**19.078**

**Programme de la législature 2019-2023**

**Introduction**

Les objectifs et les mesures du Conseil fédéral pour la législature sont fixés dans le Programme de la législature. Une minorité demande, à l'art. 7 al. 25ter, d'inclure dans les objectifs une nouvelle stratégie pour la poursuite de la mise en œuvre de l'arrêté fédéral sur les voies cyclables et les chemins pédestres.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande de suivre la minorité et d'inclure la proposition relative à la mise en œuvre de l'arrêté fédéral vélos dans le Programme de la législature.

**Argumentation**

En septembre 2018, l'électorat suisse (73,6 %) a clairement approuvé l'arrêté fédéral sur le vélo. Ce faisant, le peuple a exprimé sa volonté que la Confédération joue un rôle plus important dans la promotion du vélo comme moyen de transport.

Afin de remplir ce mandat, le Conseil fédéral a soumis la loi sur les voies cyclables à la consultation au printemps 2020. C'est un pas important, car le vélo a besoin de bonnes infrastructures. Toutefois, si le vélo doit continuer à gagner en importance en tant que moyen de transport, il faut plus que des pistes cyclables, mais une stratégie de promotion du vélo en tant que moyen de transport.

Plusieurs pays européens ont des stratégies nationales pour le traitement et la promotion du cyclisme. La Suisse devrait également élaborer une stratégie globale. Dans cette stratégie, la Confédération peut montrer comment il perçoit le rôle du vélo en Suisse et prendre des mesures qui vont au-delà de la loi sur les voies cyclables. Il serait particulièrement important, par exemple, d'accroître et de mieux coordonner la recherche sur les accidents et de mettre davantage l'accent sur le vélo dans la formation des planificateurs des transports. Mais les mesures relatives aux infrastructures, à la sécurité et à la prévention des vols peuvent également être incluses dans une stratégie.

Dès 2002, le DETEC a compilé les approches d'une telle stratégie dans ses « Lignes directrices de mobilité douce », mais ne les a pas poursuivies après le processus de consultation. Maintenant, après le "oui" clair sur le vélo et le nouveau boom du vélo, le Conseil fédéral devrait reprendre la stratégie.

**Contact**

ATE Suisse, Laura Schmid, [laura.schmid@verkehrsclub.ch](mailto:laura.schmid@verkehrsclub.ch), 031 328 58 66

**Traitement**

**15 septembre 2020**

**19.3742**

**Mo. Conseil des Etats (Müller Damian). Installations de production d'électricité renouvelable. Autoriser un endettement temporaire du fonds alimenté par le supplément pour réduire les listes d'attente**

**Introduction**

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité d'autoriser le fonds alimenté par le supplément à s'endetter temporairement pour faire face à des pics de financement qui excèdent momentanément les recettes issues du supplément perçu sur le réseau. Un endettement temporaire ne pèserait pas sur le budget fédéral ordinaire. Cela permettrait de supprimer des goulots d'étranglement financiers et de permettre qu'au moins une partie des fonds puisse être utilisée plus rapidement, en fonction de leur objectif réel. Cela améliorerait la sécurité des investissements dans les énergies renouvelables.

**Recommandation**

Les organisations environnementales recommandent d'adopter cette motion.

**Argumentation**

L'expansion des énergies renouvelables est bloquée. Dans le domaine du photovoltaïque en particulier, le système d'encouragement actuel pourrait être beaucoup plus dynamique. Fin 2019, 1,2 milliards de CHF étaient inutilisés dans le fonds, alors que des milliers de projets figuraient sur la liste d'attente. Pour les investisseurs, il s'agit d'une situation très ingrate. La gestion actuelle très conservatrice du fonds alimenté par le supplément empêche la réduction rapide des listes d'attente. Selon la loi sur l'énergie, le fonds supplément réseau ne doit pas être endetté. Autoriser le Fonds à s'endetter temporairement permettrait d'affecter plus rapidement au moins une partie de ses moyens à l'usage auquel ils sont destinés. Des retards supplémentaires dans le développement des énergies renouvelables sont inacceptables pour des raisons de protection du climat. Les obstacles bureaucratiques devraient disparaître rapidement. Ce pas limité dans le temps mais précieux est essentiel à la Stratégie énergétique 2050.

La motion a été mentionnée dans le rapport explicatif sur la consultation relative à la loi sur l'approvisionnement en électricité que le Conseil fédéral a lancée le 3 avril 2020. Malgré son approbation initiale, le Conseil fédéral est apparemment parvenu à la conclusion que l'interdiction de s'endetter devait être maintenue. Toutefois, le rapport explicatif ne donne aucune raison matérielle à cet égard. Le mandat d'audit formulé ici n'a donc pas été rempli, ce qui plaide en faveur de l'acceptation de la motion.

**Contact**

Fondation suisse de l'énergie (SES), Felix Nipkow, [felix.nipkow@energiestiftung.ch](mailto:felix.nipkow@energiestiftung.ch), 044 275 21 28

**Traitement**

**15 septembre 2020**

**19.3750**

**Mo. Conseil des Etats (Français). Autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération**

**Introduction**

Le Conseil fédéral est chargé par cette motion de présenter un plan d'investissement pour assurer d'ici 12 ans l'autonomie électrique de son patrimoine immobilier. Les investissements dans les installations photovoltaïques dans patrimoine immobilier de la Confédération doivent augmenter considérablement. L'objectif est un approvisionnement électrique autonome des biens immobiliers de la Confédération d'ici la fin de la prochaine décennie.

**Recommandation**

Les organisations environnementales recommandent d'adopter cette motion.

**Argumentation**

La part des nouvelles énergies renouvelables dans la production d'électricité reste marginale en Suisse. Dans le secteur des bâtiments, l'expansion des installations photovoltaïques notamment est très en retard par rapport au potentiel existant. Selon une étude de l'OFEN, le potentiel solaire annuel de tous les bâtiments en Suisse est de 67 TWh, dont seuls près de 2 TWh sont utilisés aujourd'hui. Cet immense potentiel n'est également pas utilisé par de nombreux biens immobiliers appartenant à la Confédération.

Au moyen d'une politique d'investissement active, la Confédération pourrait, dans la mesure du possible, produire l'électricité nécessaire à ses biens immobiliers en faisant recours au photovoltaïque ou à d'autres sources d'énergie renouvelables. Elle pourrait effectuer elle-même un bilan global annuel et assumer ainsi un rôle de modèle. La motion est donc clairement la bienvenue.

**Contact**

Fondation suisse de l'énergie SES, Florian Brunner, [florian.brunner@energiestiftung.ch](mailto:florian.brunner@energiestiftung.ch), 044 275 21 21

**Traitement**

**15 septembre 2020**

**20.3010**

**Mo. CEATE-N. Combattre la disparition des insectes**

**Introduction**

La motion demande la mise en œuvre immédiate des plans d'action concernant la biodiversité, la santé des abeilles et les produits phytosanitaires, la définition de mesures concrètes pour lutter contre la mort des insectes, et des propositions portant sur les modifications à apporter à la législation, des mesures et objectifs. Elle demande aussi de prévoir les ressources supplémentaires nécessaires, tant au niveau financier qu'au niveau du personnel. Un état des lieux sur la propagation dans notre pays des insectes nuisibles et sans prédateurs et sur des mesures pouvant être prises devra en outre être dressé.

**Recommandation**

Les organisations environnementales recommandent d'adopter cette motion.

**Argumentation**

Un rapport publié en 2017 conclut que la biomasse des insectes en Allemagne a diminué de 75 % au cours des 30 dernières années (Hallmann et al, 2017). Une autre étude publiée récemment a révélé un déclin de 30 % de la diversité des espèces d'insectes en Allemagne au cours des dix dernières années (Seibold et al, 2019). Dans sa réponse à la question [17.5571](#) (Qu. Graf), le Conseil fédéral part du principe que le déclin de la population d'insectes en Suisse est tout aussi considérable. Ce déclin se produit dans tous les groupes d'insectes, des papillons aux abeilles en passant par les sauterelles. Comme le Conseil fédéral le précise dans sa réponse à l'Interpellation [17.4162](#) (Ip. Vogler), le déclin des insectes affectent l'économie et la société de manière égale. Cela concerne la pollinisation, mais aussi la décomposition de la matière organique ou la lutte naturelle contre les organismes nuisibles. Une méta-analyse des liens entre l'utilisation des sols, la biodiversité et les services écosystémiques dans l'agriculture montre, par exemple, que les services d'approvisionnement des agroécosystèmes dépendent directement de la diversité des pollinisateurs et des organismes utiles (Dainese et al, 2019). La diversité des pollinisateurs et des organismes utiles soutient la production et permet même dans certains cas de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Plus la diversité des espèces est grande et plus le paysage agricole est structuré, plus les rendements sont élevés.

Les données ci-dessus sont alarmantes et montrent que les mesures prises jusqu'à présent ne sont guère efficaces. Il est urgent d'agir pour mettre un terme à la mort des insectes et promouvoir les insectes en Suisse, contribuant ainsi à préserver nos moyens de subsistance.

**Contact**

Pro Natura, Simona Kobel, [simona.kobel@pronatura.ch](mailto:simona.kobel@pronatura.ch), 061 317 91 37  
WWF, Thomas Wirth, [thomas.wirth@wwf.ch](mailto:thomas.wirth@wwf.ch), 078 720 19 05

**Traitement**

**16 septembre 2020**

**19.045**

**Loi relative à la vignette autoroutière. Modification**

**Introduction**

Le Parlement s'est prononcé en faveur d'une vignette autoroutière électronique sur une base volontaire pour les automobilistes. Les questions controversées portent donc sur le type et l'étendue des contrôles (article 11).

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande que pour l'article 11 la minorité I Schaffner (= Conseil fédéral et Conseil des Etats) soit adoptée et que la minorité II Pieren soit rejetée.

**Argumentation**

La vignette autoroutière est une contribution très modeste par rapport aux coûts environnementaux indirects du transport routier et par rapport aux péages autoroutiers liés à la distance appliqués en France, en Italie ou en Espagne qui permet de transférer au moins une petite partie des coûts de construction et d'entretien de l'infrastructure autoroutière au pollueur.

La vignette électronique purement électronique est évidemment beaucoup plus difficile à contrôler que la vignette autocollante visible. Afin de repérer les éventuels fraudeurs, il est donc nécessaire de disposer d'options de contrôle supplémentaires, comme le préconisent (à l'unanimité) le Conseil fédéral et le Conseil des États. Les propositions de la majorité et de la minorité II Piers veulent réduire efficacement le nombre de contrôles par rapport à la vignette autocollante. Comme il n'y a pas de péages sur le réseau autoroutier suisse, contrairement à ce qui se passe en France, en Italie et en Espagne, il est relativement facile d'abuser du système en Suisse, même dans sa forme actuelle avec une simple vignette adhésive.

**Contact**

ATE, Luc Leumann, [luc.leumann@verkehrsclub.ch](mailto:luc.leumann@verkehrsclub.ch), 079 705 06 58



**Traitement** 21 septembre 2020

**20.044**

**Infrastructure ferroviaire, tâches systématiques de ce domaine et contributions d'investissement en faveur des installations privées de triage et de transbordement pour les années 2021 à 2024. Financement**

**Introduction**

Tous les quatre ans, le Parlement doit débloquer des fonds du Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) pour la construction et l'entretien de l'infrastructure ferroviaire. Le montant de ce crédit résulte de décisions antérieures concernant les étapes d'extension de l'infrastructure ferroviaire STEP 2025 et 2035 respectivement et de la disposition constitutionnelle sur le cofinancement de l'infrastructure ferroviaire par la Confédération, qui a été adoptée en 2014 par plus de 60 pour cent des votants et 25 des 26 cantons dans le cadre du financement de l'entretien et de l'extension de l'infrastructure ferroviaire FAIF. Ainsi, par exemple, selon la Constitution fédérale (art. 87a, al. 2, let. d) la caisse fédérale alloue chaque année 2,3 milliards de francs au Fonds de l'infrastructure ferroviaire.

Cette procédure de déblocage de fonds est analogue aux crédits pour la construction et l'entretien des infrastructures routières nationales du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), qui a été approuvé par le Parlement l'année dernière - y compris une augmentation d'un milliard de francs du crédit pour l'extension des routes nationales par rapport à la proposition du Conseil fédéral. La minorité Giezendanner veut réduire de 493 millions de francs le crédit d'infrastructure ferroviaire pour les années 2021 à 2024. Il n'y a pas de propositions différentes du Conseil fédéral concernant le crédit pour les contributions d'investissement aux entreprises privées de transport de marchandises dans les années 2021-2024.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande de suivre le Conseil fédéral, la majorité de la Commission des transports et la Commission des finances unanime (= rejet de la minorité Giezendanner).

**Argumentation**

La minorité Giezendanner justifie sa demande par des motifs de politique financière, selon le communiqué de presse de la Commission des transports. Cela est surprenant dans la mesure où, selon la Constitution, la grande majorité des recettes du FIF ne peut être utilisée à d'autres fins que l'infrastructure ferroviaire. Le montant du crédit pour l'infrastructure ferroviaire n'est pas non plus pertinent pour le respect du frein à l'endettement.

La proposition du Conseil fédéral, de la majorité de la commission et de la Commission des finances à l'unanimité se fonde en grande partie sur les étapes d'extension STEP 2025 et STEP 2035, qui ont été approuvées par le Parlement sous forme d'arrêts fédéraux soumis au référendum.

**Contact**

ATE, Luc Leumann, [luc.leumann@verkehrsclub.ch](mailto:luc.leumann@verkehrsclub.ch), 079 705 06 58



**Traitement** **22 septembre 2020**

**18.310**

**Iv. ct. Valais. Energie hydraulique. Pour un assouplissement de la loi fédérale sur la protection des eaux**

**Introduction**

L'initiative du canton du Valais a pour objectif que, dans le cadre du renouvellement de concessions, les centrales hydroélectriques existantes n'aient pas à prendre de mesures compensatoires et qu'elles puissent réduire nettement leurs débits résiduels par rapport aux exigences légales actuelles. Elle prend pour exemple de prétendues difficultés liées au renouvellement de la concession de l'usine de Chippis-Rhône et prétend que le projet respecterait toutes les exigences des services cantonaux et fédéraux en matière de renouvellement des concessions. Le Tribunal fédéral a conclu que ce n'était pas le cas et que l'EIE déposée était insuffisante. Le Conseil des Etats n'a pas donné suite à cette initiative cantonale.

**Recommandation**

Les organisations environnementales recommandent de suivre le Conseil des Etats et de rejeter cette initiative cantonale.

**Argumentation**

La déclaration qui figure dans le développement selon laquelle les dispositions légales actuelles ne permettraient pas de pouvoir maintenir, ou de pouvoir développer valablement, le potentiel de production de l'énergie hydraulique dans notre pays, est fautive. Un grand nombre de projets, petits et grands, mis en œuvre au cours des dernières années, y compris des centrales comme celle de Linth-Limmern, prouvent le contraire. Dans le contexte de l'adoption de la Stratégie énergétique, le Parlement avait déclaré que rien ne devait être changé dans l'équilibre entre la protection et l'utilisation des eaux et que le développement souhaité pouvait et devait avoir lieu dans les conditions légales actuelles. Malgré le développement important et le financement généreux de l'énergie hydraulique, cette initiative cantonale veut assouplir massivement la réglementation sur la protection de l'eau.

Les quantités d'eau résiduelle fixées dans la LEaux représentent le minimum écologique nécessaire pour des cours d'eau viables. Et il est plus urgent que jamais de garantir ce minimum : les organismes aquatiques font partie des espèces les plus menacées de notre pays avec les taux d'extinction les plus élevés. Une nouvelle détérioration de cette situation serait clairement en contradiction avec la stratégie fédérale en matière de biodiversité. Une diminution des eaux résiduelles violerait de surcroît la Constitution fédérale. Il est urgent d'appliquer enfin les dispositions constitutionnelles visant à garantir des quantités suffisantes d'eau résiduelle (art. 76) datant de 1975. La surutilisation actuelle doit cesser au moment du renouvellement des concessions.

**Contact**

Michael Casanova, Pro Natura, [michael.casanova@pronatura.ch](mailto:michael.casanova@pronatura.ch), 061 317 29 92

**Traitement**

**23 septembre 2020**

**20.3464**

**Mo. CER-N. Fonds supplémentaires pour le patrimoine culturel bâti et pour le soutien à court terme de l'économie régionale**

**Introduction**

Le Conseil fédéral est chargé d'atténuer la situation d'urgence financière dans laquelle se trouve le domaine du patrimoine culturel bâti en débloquant un montant de 50 millions de francs s'ajoutant au plafond de dépenses normal afin de permettre la réalisation à court terme de travaux de restauration aux niveaux local et régional et d'assainissements énergétiques respectueux des monuments historiques. La part de la Confédération peut être augmentée pour que les fonds puissent être versés rapidement.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion.

**Argumentation**

L'entretien et la préservation du patrimoine architectural et archéologique sont non seulement d'une grande importance pour la société, mais contribuent également à la création de valeur ajoutée régionale. Les monuments architecturaux, les paysages culturels et un niveau élevé de culture du bâti sont des éléments centraux pour le succès du tourisme suisse. La stratégie du Conseil fédéral en matière de tourisme les mentionne en tant que conditions-cadres centrales à renforcer. Des fonds supplémentaires permettent également de garantir des emplois et des places de formation. Les petites et moyennes entreprises locales et régionales bénéficient de la rénovation et de la restauration de monuments et de mesures dans le domaine de l'archéologie. Grâce à l'effet multiplicateur, les fonds déclenchent huit fois plus d'investissements dans les petites entreprises des secteurs de la construction et de l'artisanat (NIKE, 1991).

Sur la base de l'interaction éprouvée et les conventions-programme établies entre la Confédération et les cantons dans le cadre du message concernant l'encouragement de la culture, les fonds supplémentaires peuvent être utilisés pour réaliser des projets prêts. Les subventions créent des incitations efficaces pour la mise en œuvre en temps voulu de travaux de réparation et d'amélioration de l'efficacité énergétique compatibles avec les bâtiments classés. Les contributions de la Confédération pour la préservation des monuments historiques et de l'archéologie sont en baisse depuis de nombreuses années. Alors qu'il y a 20 ans, un peu moins de 40 millions de francs suisses par an étaient dépensés dans ce domaine, ce chiffre est aujourd'hui tombé à environ 25 millions de francs suisses. Cela a entraîné un retard dans le financement de la restauration des monuments. En outre, il est nécessaire de rénover les bâtiments de valeur d'une manière adaptée à la préservation des monuments historiques et aux prescriptions énergétiques.

**Contact**

Pro Natura, Elena Strozzi, [elena.strozzi@pronatura.ch](mailto:elena.strozzi@pronatura.ch), 061 317 91 35

**Traitement** 24 septembre 2020

**18.311**

**Iv. ct. Genève. Pour un moratoire fédéral sur l'importation, l'exploration et l'exploitation de gaz de schiste en Suisse**

**Introduction**

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale d'instituer un moratoire de 25 ans sur l'exploration, l'exploitation et l'importation de gaz de schiste en Suisse.

**Recommandation**

Les organisations environnementales recommandent d'adopter cette initiative cantonale.

**Argumentation**

Par le passé, dans plusieurs cantons suisses, le gaz naturel est recherché avec une intensité variable. Cependant, le développement de nouvelles ressources fossiles en Suisse contraste fortement avec les objectifs climatiques et les obligations internationales de la Suisse. Si l'objectif de réchauffement global veut pouvoir être maintenu à maximum 1,5 degrés Celsius, seule une infime partie des réserves d'énergie fossile disponibles aujourd'hui doit être extraite et consommée. Dans ces conditions, il serait absurde d'exploiter de nouvelles réserves d'énergie fossile en Suisse. Si l'objectif est de réduire la dépendance vis-à-vis des importations, cet objectif peut être atteint beaucoup plus facilement et à moindre coût si la Suisse mise sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

L'extraction du gaz de schiste - que ce soit en Suisse ou à l'étranger - n'est généralement possible que par le biais de la technologie de „fracking“ - (fracturation hydraulique) et représente un danger encore plus grand pour l'homme et l'environnement que l'extraction conventionnelle de gaz naturel. Les émissions de méthane et une forte consommation d'énergie notamment plaident en défaveur de l'extraction non conventionnelle du gaz de schiste qui présente ainsi un très mauvais bilan climatique. Les émissions de gaz à effet de serre du gaz naturel extrait par fracking sont bien plus élevées tout au long de l'ensemble de la chaîne de production, de l'extraction à la combustion, que celles générées par l'extraction conventionnelle du gaz naturel - dans le pire des cas, même supérieures à celles du charbon.

Un moratoire à long terme sur l'exploration, l'exploitation et l'importation de gaz de schiste est une étape nécessaire (mais pas suffisante) pour réduire les risques climatiques liés au gaz naturel.

**Contact**

WWF Suisse, Elmar Grosse Ruse, [Elmar.GrosseRuse@wwf.ch](mailto:Elmar.GrosseRuse@wwf.ch), 078 745 23 41

**Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre  
du jour sur listes séparées**

---

[20.006](#) **Motions et postulats des conseils législatifs 2019. Rapport**

---

[16.3063](#) Mo. Buttet. Electromobilité. La Confédération doit être un modèle **Ne pas classer**

---

---

**Initiatives parlementaires 1ère phase**

---

[20.401](#) Iv. Pa. CEATE-N. Aide aux installations photovoltaïques sans consommation propre **Accepter**

---

[19.403](#) Iv. Pa. Kälin. Prévoir que les futurs projets de loi devront être assortis d'un bilan carbone **Accepter**

---

[19.404](#) Iv. Pa. Groupe Verts. Frein au CO<sub>2</sub> **Accepter**

---

[19.408](#) Iv. Pa. Töngi. Employés de la Confédération. Renoncer aux voyages en avion au profit des voyages en train **Accepter**

---

[19.495](#) Pa. Iv. Wobmann. Pas de charges supplémentaires pour les usagers de la route tant que les heures d'embouteillage ne diminuent pas **Rejeter**

---

---

**Objets parlementaires du DETEC**

---

[19.3485](#) Po. Flach. Epuiser les potentiels de protection du climat que recèle la navigation **Accepter**

---

[19.3559](#) Po. Schneider Schüttel. Résidus d'abrasion des pneus, source la plus importante de microplastiques. Mesures de réduction **Accepter**

---

[19.3562](#) Po. Masshardt. Promotion des énergies renouvelables et efficacité énergétique. Un potentiel de création d'emplois **Accepter**

---

[19.3611](#) Po. Munz. Halte à l'empierrement des espaces verts **Accepter**

---

---

**Objets parlementaires du DFJP**

---

[19.4598](#) Mo. Masshardt. Économie circulaire. Renversement de la charge de la preuve en matière de produits défectueux **Accepter**

---

## ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

### Portrait

L'Alliance-Environnement a pour membres quatre grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

Alliance-Environnement, Postgasse 15, case postale 817, 3000 Bern 8  
T 031 313 34 33, Fax 031 313 34 35, [info@alliance-environnement.ch](mailto:info@alliance-environnement.ch)

### Membres

#### Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel  
T 061 317 91 91, F 061 317 92 66  
[www.pronatura.ch](http://www.pronatura.ch)

#### VCS / ATE

VCS, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern  
T 0848 611 611, F 0848 611 612  
[www.vcs-ate.ch](http://www.vcs-ate.ch)

#### WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne  
T 021 966 73 73, F 021 966 73 74  
[www.wwf.ch](http://www.wwf.ch)

#### Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich  
T 044 447 41 41, F 044 447 41 99  
[www.greenpeace.ch](http://www.greenpeace.ch)

### Partenaires

#### Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich  
T 044 275 21 21, F 044 275 21 20  
[www.energiestiftung.ch](http://www.energiestiftung.ch)

#### BirdLife Suisse

ASPO/BirdLife, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich  
T 044 457 70 20, F 044 457 70 30  
[www.birdlife.ch](http://www.birdlife.ch)

#### Initiative des Alpes

Initiative des Alpes, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR  
T 041 870 97 81  
[www.alpeninitiative.ch](http://www.alpeninitiative.ch)

### Ecorating

Chaque année, l'Alliance-Environnement évalue dans quelle mesure les parlementaires votent en faveur de l'environnement et calcule la moyenne des différents partis:  
[www.ecorating.ch](http://www.ecorating.ch)